



LE FLASH

ROVILLE-DEVANT-BAYON

■ L'Édito

Chers ROVILLOISE et ROVILLOIS

Je vous informe d'une petite nouveauté.

Entre chaque bulletin municipal nous vous distribuerons un flash info. Vous pourrez y retrouver toutes les informations que nous n'avons pas pu mentionner dans le dernier bulletin ou une réactualisation de certains articles.

Bonne lecture de votre premier flash info et par avance l'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Votre Maire
Clara BRETON



Changement d'adressage

La **loi 3DS** du 21 février 2022, impose à toutes les communes de dénommer et numéroter les voies communales et de mettre ces informations à la disposition de tous (Administration, société, la Poste.) en créant une base adresse locale.

Son but, améliorer la distribution du courrier mais également de permettre aux services de secours une accessibilité facilitée. (Afin d'éviter toute ambiguïté de repérage et d'orientation au sein de la commune).

En bref, une simplification 1 numéro, 1 nom de rue ou d'avenue pour chaque habitation. Plus de dénomination tel que chemin, quartier, résidence, bis, ter, quater. Le travail avance et a permis de rectifier les anomalies en respectant la réglementation.

Tout en limitant au maximum les changements, à la fin de ce travail, chaque habitant recevra un courrier l'informant si son adresse a changé et dans l'affirmative il devra communiquer sa nouvelle adresse à tous les organismes.



EN CLAIR AVOIR UNE BONNE ADRESSE C'EST :

- Un numéro de voie
- Un nom de Rue (rue, Avenue)
- La dénomination de cette voie (ex : des fleurs)





Les travaux de bricolage et de jardinage ne peuvent être effectués que dans les plages horaires suivantes :

JOURS OUVRABLES :

08h00 à 20h00

Samedis :

9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés :

10h00 à 12h00.

Le montant de l'amende est de 68 euros (paiement dans les 45 jours). Au-delà de ce délai, c'est l'amende forfaitaire majorée qui s'applique (montant : 180 euros).

VILLAGE PROPRE



DEJECTION CANINE

Nous avons eu la malheureuse surprise de trouver des déjections canines sur différents monuments du cimetière.

Pour rappel, Les déjections canines sont autorisées seulement dans les caniveaux. **Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.**

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

L'amende pour déjection canine est donc fixée à 35 euros.

Démarchage

A date, la mairie n'a pas connaissance de campagne de démarchage sur la commune autre que la société Groupe C2E pour le compte du fournisseur ENGIE qui s'est déroulée entre le 27 septembre et le 31 octobre 2024.

Pour rappel, aucune société n'est missionnée par la mairie.



EVITER L'USURPATION D'IDENTITEE

Une usurpation d'identité est une utilisation de données personnelles propres à vous identifier sans votre accord.

Une fois volées, ces informations peuvent servir aux usurpateurs pour nuire à votre réputation, réaliser des opérations financières ou commettre des actes répréhensibles en votre nom. Beaucoup d'usurpations d'identité semblent avoir pour origine des pièces fournies dans des dossiers, notamment de location saisonnière ou non, ou de location de véhicules.

Comment se prémunir ?

✓ Ne communiquez jamais d'informations personnelles sensibles à des personnes ou organismes que vous n'avez pas authentifiés avec certitude (identité, mots de passe, numéro de sécurité sociale, etc.) par messagerie, par téléphone ou sur Internet, ni de documents d'identité (pièce d'identité, fiche de paie, avis d'imposition, RIB etc...)

✓ Marquez les copies des documents d'identité, justificatifs de revenus, RIB que vous transmettez en inscrivant par-dessus le motif de l'envoi, la date et le destinataire pour éviter que vos documents ne soient réutilisés à des fins frauduleuses.

A cette fin, vous pouvez utiliser le site : <https://filigrane.beta.gouv.fr/>

✓ Sur les copies de bulletins de salaires, masquez vos coordonnées bancaires.

✓ Utiliser la connexion France identité pour justifier votre identité.



Columbarium

À la suite du choix grandissant de la crémation, la commune a décidé de créer au même endroit que le premier columbarium qui est quasiment complet, un nouveau columbarium de 8 places, ainsi qu'un jardin du souvenir avec stèle réservé à la dispersion des cendres des défunts.

Chaque dispersion sera notifiée sur un registre sur lequel seront mentionnés les noms, prénoms, date de naissance et de décès des défunts dont les cendres ont été dispersées.

Les travaux ont été confiés à la **Marbrerie THOMAS de BAYON**,

Le tout pour un montant HT de 10805€ (dix mille huit cent cinq euros)



C'était il y a 80 ans

Trois Rovillois, Henri Renard, Adolphe Ravailier, et André Baum, osent franchir le canal afin d'aller réparer sommairement la toiture de la maison de l'éclusière, Mme Ferry, sérieusement endommagé par le souffle d'une explosion.

Mal leur en a pris car les Allemands croyant qu'ils avaient à faire à des terroristes qui faisaient des signaux, leur tirent dessus. Ils se réfugient donc dans la cuisine où ils seront rapidement arrêtés et faits prisonniers.

On sait que les SS sont ensuite remontés jusqu'à la départementale qui relie Roville à Bayon par le chemin de contre halage, qu'ils ont bu un coup au café de la Marine. Peut-être étaient-ils éméchés, toujours est-il que 500 m plus loin, arrivés au premier pont de Bayon franchissant la Moselle, ils abattaient froidement leurs prisonniers en leur tirant dans le dos et les jetaient dans la Moselle.

72 douilles ont été ramassées.

Comme il était impossible de s'approcher de cet endroit toujours tenu par l'ennemi, ce n'est que le 11 septembre, à l'arrivée des Américains et la fuite des Allemands qui avaient fait aussi sauter le 1er pont de la Moselle, que les corps ont été récupérés. C'est Henri Champouillon, qui est allé les chercher avec son chariot ; comme il n'y avait pas de cercueil, ils avaient été placés dans des grandes caisses à coton du tissage. L'enterrement a eu lieu le 12 septembre.

Afin de commémorer cet épisode douloureux, une stèle a été élevée en 1946 par la population de Roville, en face du lieu du drame.

Y figurent 4 noms : Henri Renard, 52 ans, 5 enfants ; Adolphe Ravailier, 45 ans, 8 enfants ; André Baum, 23 ans 1 enfant ; Jean Barbier, 23 ans. Il n'était pas de Roville mais était membre d'un important réseau de résistance : le Bureau des Opérations Aériennes.



ALDI

La construction du nouveau magasin ALDI a été plus rapide que prévue. En effet l'ouverture est prévue le 20 novembre 2024 à 10h00.

RUE DU CANAL

Les travaux ont été stoppés à la suite de problèmes d'assainissement. Ceux-ci reprendront après la pose d'une pompe de relevage.

QUARTIER DU 4 SEPTEMBRE

Une interdiction de stationner sera installée dans le quartier du 4 septembre le long de la rigole (canal) En effet, la berge est instable et le stationnement des voitures le long des barrières en bois accentue le problème.

Après les travaux effectués par l'entreprise BONINI pour le compte du Syndicat des Eaux de Pulligny, nous envisageons de refaire étape par étape les rues et trottoirs de ce quartier. Des subventions seront demandées avant d'entreprendre tous travaux. En attendant une réfection provisoire en bicouche (enduit superficiel) sera effectuée.

GROUPE SCOLAIRE

La construction du nouveau groupe scolaire avance, le radier est terminé. Après séchage, la structure prendra forme.



A VOS AGENDA

07 octobre 2024

Reprise des cours informatique Salle Mathieu de Dombasle. Ces cours sont gratuits. Ils auront lieu tous les 15 jours (Les Lundis).

11 novembre 2024

Commémoration du 106^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 qui aura lieu devant le monument aux morts à 10h15.

30 novembre 2024

Distribution des colis à nos aînés de 65 ans et plus à partir de 09h30.

02 décembre 2024

Installation de la crèche musicale et de la boîte aux lettres du père-Noël devant l'église.

06 décembre 2024

09h00 Décoration du sapin devant l'église par les enfants de l'école maternelle suivie d'un petit goûter avec la présence de Saint Nicolas et Père Fouettard.

07 décembre 2024

Après la fabrique à jouet en 2023, la 4^{ème} édition du défilé de la Saint-Nicolas se prépare à l'appel du Comité des fêtes de Bayon sur le thème de l'Odyssée Gourmande. Le cortège prendra place dans les rues de Virecourt et de Bayon. Pour la seconde année, ANIM'ROVILLE participera à ce cortège. Une collaboration commune avec le Comité des Fêtes de Bayon aura lieu avec la mairie de Roville qui financera une partie des festivités.

15 décembre 2024

ANIM'ROVILLE organisera son marché de Noël.



